

Lettre ouverte au président

du conseil départemental de la Manche

Monsieur le président,

Interpelés par de nombreux usagers, des représentants de Manche-Nature vous ont rencontré à deux reprises en 2021 pour aborder le débroussaillage des bords de route. Réalisés tôt dans la saison, aux mois d'avril, mai, juin, juillet, ces travaux perturbent gravement les cycles de reproduction de la flore et de la faune (insectes, oiseaux...)" . Par ailleurs, les gyrobroyeurs en déchiquetant les branches des arbres favorisent la propagation de maladies.

Lors de ces rencontres, vous vous étiez engagé à promouvoir "des pratiques d'entretien soucieuses de la nature".

Ainsi il a été convenu avec le responsable de l'entretien des routes de :

- Modifier les pratiques (270 agents sur le terrain)
- Abandonner progressivement l'utilisation des broyeuses en investissant dans l'achat de lamiers.
- Généraliser le fauchage tardif.

Nous vous rappelons les dispositions de l'article L. 411-1 du code de l'environnement qui interdisent notamment,

- la destruction des espèces protégées, ainsi que de leurs œufs et leurs nids (ou leur enlèvement),

- la destruction, l'altération, la dégradation de leurs habitats,

- la perturbation intentionnelle de ces espèces protégées,

sauf dérogation préfectorale préalable prévue par l'article L. 411-2 dudit code.

La violation de ces dispositions constitue une infraction prévue et réprimée, selon les cas, par les articles L. 415-3 et R. 415-1 du code de l'environnement.

A ce jour, nous constatons que sur certains tronçons, les engagements pris sont respectés mais la plupart des routes départementales continuent à être fauchées tôt et de manière destructrice, sans motif de sécurité apparent, ni d'urgence justifiée et sans dérogation préalable à la législation espèce protégée.

Ces pratiques choquent également les agriculteurs respectueux des préconisations environnementales qui les conduisent à n'élaguer qu'à partir du 16 août pour respecter la nidification.

Ainsi, ils ne comprennent pas pourquoi d'un côté de la haie, il est interdit d'élaguer avant le 16 août et de l'autre, côté route, la collectivité débroussaille sans respect de la biodiversité.

Aussi, les usagers sont de plus en plus nombreux à nous faire part de leurs critiques et de leur incompréhension. Ils nous envoient, aussi, des photos comme celles-ci qui nous font mieux comprendre pourquoi des espèces autrefois très communes deviennent de plus en plus rares !



Débroussaillage de la D79 juillet 2023



Débroussaillage de la D79 juillet 2023

Yves GRALL, président d'honneur de Manche – Nature tient à ajouter : « *Dans notre bocage devenu un espace de production industrielle, les bords de route, bien que pollués par les véhicules constituent les derniers refuges où certaines espèces animales et végétales croient pouvoir vivre.*

Oui, monsieur le Président, j'ai bien écrit « croient pouvoir vivre » car la plupart des bords de route s'avèrent de véritables pièges dans lesquels elles vont bientôt connaître un sort des plus horrible : broyés les poussins des pipit, broyées les chenilles de paons du jour, avec les orties qui les nourrissaient, broyées les sauterelles, broyés les criquets, broyée une multitude d'espèces animales qui croyait pouvoir vivre sur le bord de nos routes, broyées aussi toutes les plantes annuelles qui, comme les espèces animales seront tuées avant d'avoir accompli leur cycle de vie.

Quant aux plantes vivaces comme les ronces et le lierre dont les fruits, les fleurs et les feuilles nourrissent nombre d'insectes et d'oiseaux, elles ne résistent pas aux souffrances que leur fait subir le gyrobroyeur, ce bras armé de la cruauté des hommes qui, au lieu de les tailler proprement avec des outils désinfectés, déchiquette les arbustes et les branches des arbres en leur transmettant parfois les champignons qui les feront mourir ! »

Aujourd'hui, bien peu de lieu échappent à cette volonté humaine de tout contrôler par la destruction des espèces sauvages. Aussi Yves GRALL rappelle l'avertissement de 1992 des scientifiques du monde à l'Humanité, un document signé par 1 575 des scientifiques les plus qualifiés dont voici un extrait qui concerne les espèces vivantes :

« L'altération massive des diverses formes de vie interdépendantes qui existent sur Terre, en plus des dommages causés à l'environnement par le déboisement, la disparition des espèces et les changements climatiques, pourrait avoir toute une série de répercussions néfastes, notamment l'effondrement imprévisible de systèmes biologiques essentiels dont nous ne comprenons pas entièrement les interactions ni la dynamique. L'incertitude quant à l'ampleur de ces effets ne justifie aucunement que nous adoptions une attitude suffisante ou que nous refusions plus longtemps de faire face à la réalité de la situation. »

Connaissant, néanmoins, l'implication prônée par le Conseil Départemental pour préserver la biodiversité, nous comptons sur vous pour mettre concrètement en œuvre **une fauche douce, tardive, limitée somme toute « raisonnée » comme vous le préconisez dans l'article intitulé « Des pratiques d'entretien soucieuses de la nature »** paru dans la revue du conseil départemental « MANCHE Mag ».

Copie à

**Service départemental de l'OFB Manche
DREAL Normandie**